

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 64 (1926)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Guegnepan a l'etat civi  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-220185>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMAÑDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## IL Y A CENT ANS

Assurances.

**L**A Société d'assurance suisse contre l'incendie du mobilier a chargé MM. Favez et Bugnon, à Lausanne, de recevoir les souscriptions des personnes qui sont dans l'intention de faire assurer contre l'incendie leurs meubles, linges, instruments, bibliothèques, voitures, chars, chevaux, bestiaux, récoltes quelconques serrées en grange, magasins, caves, même les meules de foin placées près des habitations ; le maximum de l'assurance est le deux pour mille de la valeur du mobilier assuré, dont cependant l'on ne paie d'abord que la moitié, et l'autre seulement dans le cas où la Société se trouverait exposée à payer des indemnités considérables. Le « Nouvelliste vaudois » sous dates des 20 septembre 1825 et 14 courant, a fait connaître au public les avantages que la Suisse peut retirer de cet établissement. On peut se procurer ses statuts chez M. Fischer, libraire, à Lausanne.

Etablissement d'assurance contre les dangers provenant des éléments ou *Azienda Assicuratrice*, de Trieste. Cette société, dont les relations actuelles s'étendent en Italie, dans les Etats de la maison d'Autriche, l'Allemagne, la Suisse allemande et autres pays voisins, désirant de faire participer pareillement le midi de la Suisse aux avantages qu'elle accorde à ses intéressés, elle ose se flatter d'y trouver le même accueil favorable dont elle a joui partout ailleurs. Ses titres à la confiance sont ses capitaux très considérables, contrôlés par les autorités compétentes, tous munis de la plus solide garantie et présentant ainsi à tous égards toute la sûreté que l'on peut désirer. Elle assure, suivant les circonstances, à la prime la plus modique possible : 1<sup>o</sup> Contre l'incendie et le feu du ciel, a) les édifices de tout genre, pourvu qu'ils ne soient pas déjà compris dans une autre assurance cantonale ou étrangère ; b) tous les objets mobiliers et les immeubles qui se trouvent dans les dits bâtiments, tels que fabriques, machines, meubles, ustensiles, marchandises quelconques, vins, fruits, provisions, dépôt de bois, bétail, etc. 2. Contre le feu et l'eau, les marchandises en route, qui s'expédient par terre ou par eau. 3. L'assurance contre la grêle, que l'*Azienda* a étendue sur les pays sus-mentionnés et que, suivant ses publications du printemps passé, elle avait promise à la Suisse, vient d'être suspendue, l'*Azienda* ne voulant point faire concurrence à l'établissement nouvellement formé à Berne, lequel étant une institution vraiment patriotique et nationale, ne doit point être entravée, mais mérite au contraire l'intérêt et l'assistance générale. L'agence principale en Suisse, Gaspard Escher, à la Montagne No 663, Zurich. Dans le canton de Vaud, on peut s'adresser à M. Juste de Charrière : à Yverdon, à M. Louis Décoppet-Herf : à Vevey, à M. Paschoud-Rosset.

### Eaux minérales.

MM. Renou et Gonvers, en publiant la déclaration du Conseil de Santé (comme quoi leur établissement « est digne de la confiance du public »), s'empresent d'annoncer au public que la fabrique d'eaux minérales artificielles, de toute espèce, est en pleine activité, et qu'ils s'efforceront toujours de justifier le suffrage flatteur qu'ils viennent d'obtenir, et de donner aux eaux de leur fabrication cette supériorité que peut seu-

le fixer en leur faveur la confiance publique. Dépôt général, magasin de Th. Gonvers fils, Ja Palud.

### Vol de poules.

Dans la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril on a volé avec effraction, à Montfleuri, près Montbenon, neuf poules dont une américaine et une métisse. On offre 4 francs à la personne qui pourra donner des indices sûrs touchant ce vol, et comme il n'a pu être commis par une seule personne, on offre la même récompense et l'impunité au complice qui découvrira les coupables.



### GUEGNEPAN A L'ETAT CIVI

**G**UEGNEPAN étai on bravo valet que l'avai 'na boun'amie que l'amève bin et que voliève sè maryà avoué. S'appelève Méry et Guegnepan trovève eili nom lo pe biau de la terra et la femalla la pe galéza qu'on ausse jamé yu du que lo mondo l'è lo mondo. Assebin se la Méry lai avai manquá, Guegnepan l'arai étai ein nom d'attrapá iena de eclião maladi qu'on lai dit *interminable* et que lè mädzo lai pouant rein. Dan, on dzo, ie dit dinse à sa Méry :

— No faut dan no maryà lè doü. L'aodrì deman matin à houit hàore vè lo pètabosson po écrire lè z'annonce. Tè, te vindri quand tot sarai prêt, à nau hàore po signi !

— Va que sai de ! fà la Méry.

Lo leindèman, Guegnepan, bin adràì revoué, arreve à la vela, demande apri lo pètabosson. On lai montre la carràie, que l'avai duve porte dè coûte l'ena l'autra et s'einfate dedein.

Faut vo dère que Guegnepan l'ètai lo premi coup que l'allève à l'Etat civi et l'ètai tot èbaubi devant lo mondo. Le trove dan quauque dzouveno ein mandze de tsemise et on monsu, lo pètabosson, prào su, que lai dit dinse :

— Dèveti-vo !

— Mä, que fà Guegnepan, mè seimblie pas necessitàro !

— Eh ! botsä ! que repond lo monsu, mè seimblie que cougnäisso mon meti ! Vo dio de vo dèveti et pu rido, et l'è tot.

Guegnepan tré sè solä, mä lè traisäi grä. Heureusement que s'ètai lavä lè pi la senanna d'avau po l'abbayi, sein quie... Tré sa rouliève, tré son gilet à mandze. Lo monsu lo vouäite bin adràì, l'acoute, lè fä toussi, lo tousene d'avau, d'amon, äo mäit et pertot. Guegnepan ein vegnäi tot èourlo. Que de manàire po sè mariä...  
— Ora, que fä lo monsu, chàotäde à pi djeint su ecliä chöla.

Guegnepan, tot eimbourricö, preind son soellio, sè ecliene, sè redresse, chàote... rrrau ! et sè fot äo dzèno on bèsèt à fère bramä on èsergot. Mä, Guegnepan n'arai pas couilä po on empire. Sè repreint en dzemotteint et lai arreve.

Et pu on lai fä lèvä lè brè, lè tsambe, ecliinnä la rita, lo cotson, sè eni su on pi grantenet, chàotä, lè duve tsambe iena à dräite, l'autra à gautse, à

doü mètre d'entre-mi ; et pu fère däi manàire dinse on quart d'hàora doureint po fini pè onna trottäie d'onna dhizanna de coup à l'eintor däo päilo. Guegnepan soelliève quemet on bàu et l'ètai tot arenä. Failläi lo vère. Po fini, tot räipau et tot reindü, ie fä dinse :

— N'aré jamé cru que po sè maryä failläi souffri dinse ! Pouä Méry ! Faut-te s'ein vère !

— Quemet po vo maryä ? que fä lo monsu, que l'ètai on mäidzo.

— Oi, vegné po écrire mè z'annonce avoué la Méry.

— Eh bin ! vo mè fède on galé vo ! Vo ne séde pas que l'Etat civi l'è la porta dè coûte stasse. Ice l'è onna vesita po pouäi enträ dein la police. Mè fère pèdre mon teimps dinse ! M'ètsapperäi de vo fère à payi cinq francs po la consurta. Alla ! vo z'ite adràì bon... po lo mariädzlo.

Marc à Louis.

Une dame qui était sujette à des distractions, voyant une veuve qui venait de perdre son mari, lui dit :

— Vous avez perdu votre mari, madame ! hélas ! que je vous plains.

Et ensuite rêvant à autre chose, elle lui demanda :

— Madame, n'aviez-vous que celui-là ?

### ON N'EST PAS VAUDOIS

#### POUR DES PRUNES !

Vaudois ! C'est quelque chose, que diable ! On nous plaisante, parfois, surtout au petit bout du lac, mais nous ne nous en portons pas plus mal. On prétend que nous sommes lents à prendre une décision. Peut-être. Mais quand nous l'avons prise. Bigre ! Des bêtises, nous en faisons. Qui n'en fait pas ? Seulement, ce ne sont jamais de grosses bêtises, de ces bêtises qui sont irréparables. Si, par hasard, un jour, nous « manquons le nord », nous ne tardons pas à nous ressaisir. Et les rieurs finissent toujours par être de notre côté, parce que c'est le bon, somme toute.

« Ah ! quel plaisir d'être soldat ! » chante Georges Brown, dans la « Dame Blanche ».

« Ah ! quel plaisir d'être Vaudois ! » chantons-nous, heureux d'être nés et de couler paisiblement nos jours dans un si beau et si bon pays. « Ah ! qu'on est bien, qu'on est bien chez nous ! » C'est Jacques-Daleroze, un des nôtres, qui a écrit ça. Comme il s'y connaît !

Quoi, vous vous plaignez ? Vous trouvez que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ?... Que vous faut-il ?...

Après tout, vous savez, si vous n'êtes pas content, le monde et grand ; il y a de la place ailleurs. Vous reviendrez nous dire comme il y fait. Oh ! nous ne sommes pas inquiets et ne vous disons pas « adieu ! », mais « au revoir ! » « Quand on est né sur ce rivage, sur ce rivage on veut mourir ! » a écrit le poète.

Mais ne parlons pas de la mort ; il fait si bon vivre, ici. Des défauts, nous en avons, et beaucoup, certes. A quoi bon vous les énumérer, vous les connaissez bien. Et puis, il y en aurait pour un moment. Vous reconnaîtrez pourtant une chose : ce ne sont pas des défauts bien graves. C'est à nous-mêmes, plus qu'aux autres qu'ils causent préjudice. N'ayant pas eu le courage de nous en corriger, nous nous y habituons. Il est peut-être à craindre qu'avec cette vie commune nous arrivions à ne plus les distinguer. Ce sera grave !... Mais nous n'en sommes pas encore là.